

NOMINATION d'un ARCHITECTE CONSEIL pour la Commune de SAINT-DENIS.

Le MAIRE. - Actuellement nous avons comme Architecte Conseil, Monsieur BOSSU.

Désigné par décision du Conseil Municipal en date du 7 Décembre 1950, il avait comme attributions:

l'établissement des avant-projets, projets d'exécution - devis estimatifs et quantitatifs.

Sa mission s'étendait aux constructions d'intérêt communal, savoir:

constructions scolaires - extension d'écoles - dispensaire - abattoir - marché - poste d'incinération des ordures ménagères - terrain de sports et jeux - maison des jeunes et toutes constructions d'intérêt public qui pourraient être désignées par le Conseil Municipal ultérieurement.

M. BOSSU a délégué successivement à la Réunion M. VIENNE, puis actuellement M. SAGUY.

La Ville de Saint-Denis présente trop souvent avec beaucoup de retard plans et devis pour ses travaux. Il en résulte pour l'exécution de ces derniers ainsi que pour l'attribution des subventions des décalages des plus préjudiciables quant aux réalisations projetées par la Municipalité.

M. BOSSU entreprend et contrôle de nombreux travaux dans l'île entière. C'est son droit. Mais nous ne pouvons admettre, nous les premiers qui l'avons fait venir et pouvons prétendre à la priorité, de voir nos affaires ainsi négligées et cela malgré plusieurs observations.

C'est pourquoi je vous demande d'envisager la désignation d'un nouvel Architecte Conseil, lié à la Commune par un contrat.

J'ai pressenti M. LEJEUNE, Architecte.

A la prochaine séance nous examinerons les conditions de sa collaboration.

Aujourd'hui je vous demande de voter le principe du recrutement d'un Architecte Conseil en remplacement de M. BOSSU.

Je ferai connaître à ce dernier que nous nous passerons de ses services à une date que nous fixerons après la nomination de son successeur.

Aucun contrat ne nous lie à M. BOSSU.

M. GUINOT. - Quelle serait la durée du contrat à passer avec M. LEJEUNE?

Le MAIRE. - Un an, que nous renouvelerons si nous avons toute satisfaction.

Je mets aux voix l'autorisation de nous assurer les services de Monsieur LEJEUNE, Architecte.